



Appareil de climatisation sur le mur de ma maison

Par **alexgus**, le **05/07/2012** à **10:28**

Bonjour, rnJ'ai achete une petite maison dans une co-propriete dans le midi. Cette maison, je l'ai achete avec la climatisation. L'ancien proprietaire a fait installer cette climatisation il y a une dizaine d'annees sans demander l'accord du syndic. Or ,aujourd'hui ,je risque d'etre amene a la faire retirer sous pretexte qu'elle est fixee sur un mur exterieur de ma maison et que c'est inesthetique. L'ancien proprietaire a recu plusieurs lettres de rappel du syndic sans jamais y repondre depuis dix ans. Les autres co-proprietaires peuvent-ils m'obliger a la retirer de ce mur? Merci

Par **wolfram**, le **17/07/2012** à **11:12**

Si votre midi est réellement le midi ou la Provence, encore qu'il fasse très chaud dans l'encaissement de Grenoble, je suppose que vous n'êtes pas seul à avoir une clim installée. rn rn La question à poser est de savoir si les lettres du syndic interrompent la prezcription décennale, terme au bout duquel la copro n'a plus de recours sur une modif de l'aspect extérieur des lieux. Ces lettres étaient-elles des mises en demeure d'avoir à supprimer la clim. rn rn Autre possibilité, si vous n'êtes pas seul concerné, faire voter une résolution en AG autorisant la présence de votre clim. rn rn Attention, il y a peut-être un règlement du lotissement qui a lui aussi ses contraintes. rn rn Bon courage. rn rn Michel.